

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 04/06/2025  
ID Télétransmission : 033-213300635-20250603-142322-DE-1-1

**Séance du mardi 3 juin 2025  
D-2025/161**

Date de mise en ligne : 05/06/2025

certifié exact,

**Aujourd'hui 3 juin 2025, à 10h07,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 13H41 à 14H48

Présidence de Madame Claudine BICHET de 14H52 à 16H02

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Magali FRONZES,

Madame Marie Claude NOEL absente de 10H30 à 11H35, Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 13H00, Monsieur Pierre de Gaetan NJIKAM MOULIOM présent à partir de 16H44, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 15H00, Monsieur Vincent MAURIN présent jusqu'à 16H05, Madame Brigitte BLOCH présente jusqu'à 16H45, Madame Magali FRONZES présente jusqu'à 17H35, Madame Sylvie SCHMITT présente jusqu'à 17H45, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 17H55, Madame Tiphaine ARDOUIN présente jusqu'à 18H00

### **Excusés :**

Madame Céline PAPIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Myriam ECKERT,

## **Appel à projets politique de la Ville -Programmation 2025- Autorisation -Décision**

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par la délibération du 15 avril 2025, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention territoriale formant la déclinaison bordelaise du contrat de ville métropolitain 2024-2030.

La convention territoriale est le document directeur de la politique de la ville municipale jusqu'en 2030. Véritable projet de territoire, elle comporte 4 axes :

Axe 1 : Renforcer les solidarités en faveur des quartiers prioritaires pour lutter contre les inégalités et favoriser l'émancipation des habitantes et des habitants, notamment des femmes ;

Axe 2 : Renforcer le dynamisme des quartiers en favorisant le parcours d'insertion des habitantes et des habitants ;

Axe 3 : Améliorer la qualité de vie et d'habiter dans son logement et son quartier ;

Axe 4 : Développer le pouvoir d'agir des habitantes et des habitants sur leur territoire et leur parcours.

Pour mettre en œuvre cette ambition de lutter avec détermination contre les inégalités sociales et territoriales, la Ville de Bordeaux s'appuie au premier chef sur son droit commun qu'elle mobilise en équité.

En complément la Ville mobilise une ingénierie et des moyens dédiés à la politique de la ville :

- Équipe dédiée (16 ETP Ville et 5 ETP au GIP Réussite Educative) ;
- Subventions de fonctionnement aux associations des QPV (1 922 000 € en 2025) hors subvention des centres d'animation présents en QPV (association CAB) ;
- Pilotage et cofinancement de la Cité Educative et du Programme de Réussite Educative (PRE) : financement ville de 220 000 € en 2025 ;
- Subventions de projets répondant à l'appel à projets Politique de la Ville lancé par la Ville de Bordeaux en parallèle des appels à projets de la Métropole et de l'Etat : 311 000 € en 2025.
- Une enveloppe de 200 000 €, votée au budget primitif 2025, dédiée aux problématiques complexes de la jeunesse des quartiers de la Benauge et des Aubiers.

Enfin, la Ville copilote, avec l'Etat et les bailleurs sociaux, l'utilisation des enveloppes d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 1 856 000 € en 2025.

Au total, en 2025, en complément des politiques de droit commun la Ville mobilisera 2 653 000 € spécifiquement pour ses quartiers prioritaires, soit une augmentation de 29,5 %.

L'appel à projet est un outil spécifique pour le déploiement d'expérimentations et/ou

l'émergence ou la poursuite de projets répondant aux besoins et enjeux des territoires et habitants prioritaires.

L'ensemble des dossiers reçus dans le cadre de cet appel à projet ont été instruits par les services de la Direction du Développement Social Urbain, en lien avec les autres services de la ville et les partenaires institutionnels, dans une logique de subsidiarité avec le Droit commun et de complémentarité avec les autres dispositifs. L'instruction des projets s'est faite selon les critères suivants :

- Prise en compte des enjeux du / des quartiers Politique de la Ville ;
- Résultats attendus / impact sur le territoire ;
- Public cible : habitants des QPV ;
- Implantation partenariale ;
- Co-financements sollicités / obtenus ;
- Viabilité financière du projet.

Au total, 233 demandes ont été reçues pour un montant total demandé à la Ville de Bordeaux au titre de cet appel à projets Politique de la Ville.

115 projets ont été retenus et ils représentent une enveloppe globale de 499 530 € demandés à la Ville.

La présente délibération concerne la première partie de cette programmation, 70 projets complets sur 115 pour un montant de 199 397 €.

Le reste des projets ont été présentés par des associations n'ayant pas pu fournir à la ville la totalité des éléments administratifs nécessaires au traitement de leur dossier. La DDSU est en dialogue avec elles et la proposition de leur subvention de projet en conseil municipal pourra intervenir dès que possible. Le tableau en annexe présente ainsi les projets retenus, et les montants attribués, pour les porteurs de projet dont le dossier est complet.

Pour information, il vous est présenté également en annexe, le tableau d'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2025 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à :

- Attribuer aux organismes cités, un montant total de 199 397 € répartis comme indiqué en annexe
- A faire procéder au versement de ces sommes sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2025, fonction 420 compte 65748
- A signer les conventions de partenariat afférentes à ces engagements.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Non participation au vote de Monsieur Vincent MAURIN

ABSTENTION DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 juin 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Fannie LE BOULANGER**

Porteur	Nom du Projet	Montant proposé 2025
ACADÉMIE YOUNUS	Séjours Younus Camp Vacances 2025	5 000,00 €
ACADÉMIE YOUNUS	Sport & Éducation	4 500,00 €
ACADÉMIE YOUNUS	Sport & Insertion	4 500,00 €
ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	KAPS - Animation du projet de Kolocations A Projets Solidaires	5 000,00 €
ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	DEMO'CAMPUS - Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes issus des quartiers prioritaires	800,00 €
ASS LIEN INTERCULTUREL FAMILIAL & SOCIAL	Accès aux droits et accompagnement juridique des personnes vulnérables	2 000,00 €
ASS LIEN INTERCULTUREL FAMILIAL & SOCIAL	Médiation artistique et pratiques éducatives	3 000,00 €
ASS LIEN INTERCULTUREL FAMILIAL & SOCIAL	Hom'âge:une action au service: de la lutte contre l'isolement - de la prévention santé - du maintien à l'autonomie -d'une citoyenneté active grâce à "l'aller-vers" de l'individuel vers le collectif	2 000,00 €
ASSOC SPORTIVE CHARLES MARTIN	Quartier d'été (Découverte de pratique sportive nautique)	750,00 €
ASSOC SPORTIVE CHARLES MARTIN	Quartier d'été 2025 (Séjour découverte littoral)	650,00 €
ASSOCIATION ESPRIT DE CORPS	QUARTIER(S) EN MOUVEMENT Actions en faveur de l'accès à la culture, des droits et de la diversité culturels dans les quartiers politiques de la ville	6 500,00 €
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE DE BORDEAUX NORD	Favoriser l'Intégration à Travers l'Apprentissage de la langue française étrangère	2 500,00 €
ASSOCIATION INTERLUDE	Interlude sort le grand jeu	1 197,00 €
ASSOCIATION SOLIDAIRE MARIE CURRY	Formation culinaire pour insérer et autonomiser via la création d'entreprise ou l'emploi les femmes réfugiées et immigrées	1 000,00 €
ATELIER GRAPHITE	Faciliter le numérique pour les jeunes	3 000,00 €
ATELIER GRAPHITE	Maintenir la permanence des Aubiers	3 000,00 €

Porteur	Nom du Projet	Montant proposé 2025
CAP SCIENCES	Programme d'action Proximité Cap sciences	1 500,00 €
CENTRE D INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE LA GIRONDE	L'accès au droit, vecteur de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les violences faites aux femmes	3 000,00 €
CENTRE D INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE LA GIRONDE	L'accès au droit pour une citoyenneté égalitaire	3 000,00 €
COLLECTIF DE RESSOURCES CULTURELLES BORDEAUX NORD	Été en nord 2025	4 000,00 €
COMITE DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PROMOTION DANS LE SUD OUEST	Soutien et Accompagnement Global vers l'Emploi (SAGE)	1 500,00 €
COMPAGNIE ROMANO DJI	3e Journée des Rencontres Tziganes	1 800,00 €
CYCLES ET MANIVELLES	Pour une mobilité durable et autonome accessible à tou.te.s	500,00 €
DROP DE BETON	Rugby Citoyen	4 000,00 €
DROP DE BETON	Séjours Rugby citoyenneté et remobilisation scolaire	500,00 €
EBE La Fourmilière	Carnaval Grand-Parc 2025	3 500,00 €
EBE La Fourmilière	Lutte contre l'isolement	3 000,00 €
EBE La Fourmilière	Garde champêtre socio-culturel	4 500,00 €
ECOLE DE CIRQUE DE BORDEAUX CENTRE CULTUREL DES ARTS DU CIRQUE	DECOUVERTES - Favoriser le lien social, transgénérationnel à travers les arts du cirque avec le quartier des Aubiers	1 600,00 €
ECOLE DE CIRQUE DE BORDEAUX CENTRE CULTUREL DES ARTS DU CIRQUE	SEUL DUEL - Favoriser le lien social, transgénérationnel et inter-espèces à travers les arts du cirque avec le quartier des Aubiers	5 000,00 €
ENVOL D AQUITAINE	Favoriser la citoyenneté, la formation et l'emploi des jeunes filles : le parcours Brevet Fédéral Juge de l'Envol d'Aquitaine	1 000,00 €
FETE LE MUR BORDEAUX GIRONDE AQUITAINE	Le tennis pour un bien être social, physique et mental	10 000,00 €
FOYER FRATERNEL	Insertion des personnes vulnérables, accueil de jour, accès aux droits, accompagnement et veille sociale	3 000,00 €

Porteur	Nom du Projet	Montant proposé 2025
FOYER FRATERNEL	Alimentation saine pour les familles modestes des QPV, accueil de jour, solidarité et résilience alimentaire	5 000,00 €
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	Quartiers d'été - Mise en place d'actions estivales à destination d'un public QPV	2 000,00 €
JEUNES-SCIENCE BORDEAUX	Stages découverte des métiers scientifiques et techniques	6 000,00 €
KONEXIO	Digital Impact Emploi	3 000,00 €
LA CLÉ DES ONDES	"Ondes Citoyennes & Micros en Nord", la parole citoyenne de Bordeaux, la richesse des quartiers Nord	2 500,00 €
LA CLOCHE NOUVELLE AQUITAINE	Une métropole inclusive et solidaire, au service des personnes en précarité	2 000,00 €
LA HALLE DES DOUVES	Pour un quartier plus apaisé -Fête de quartier "Musiques et nourritures d'ici et d'ailleurs"	2 000,00 €
LA MANUCO	Actions de proximité de la Manuco 2025	2 000,00 €
LE GARAGE MODERNE	Faites des solidarités acte 4	800,00 €
LE KFE DES FAMILLES	Ateliers de parentalité et petite enfance	1 500,00 €
LES MAINS POUR LE DIRE	Permanences d'accompagnement de retour à l'emploi de personnes en situations de handicap notamment avec LSF et FALC	1 000,00 €
LES P'TITS GRATTEURS	Les dimanches d'ELIE ta rue	4 000,00 €
LES P'TITS GRATTEURS	Animations Participatives Itinérantes (API)	2 500,00 €
LES P'TITS GRATTEURS	Arts en Place	2 000,00 €
LOCAL'ATTITUDE	Animations nature sur un jardin collectif à la frontière entre Bordeaux et Le Bouscat	2 000,00 €
LOCAL'ATTITUDE	Animations alimentation saine en pied d'immeuble, à Bordeaux et au Bouscat	600,00 €
LOCAL'ATTITUDE	Mise en valeur des recettes de nos adhérents	1 000,00 €

Porteur	Nom du Projet	Montant proposé 2025
LOCAL'ATTITUDE	Ateliers cuisine de la débrouille et de saison	1 000,00 €
MIGRATIONS-MEDIATIONS CULTURELLES AQUITAINE AFRIQUES	Programmation 2025 Art et Citoyenneté	3 000,00 €
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION	Musique & Médiation	10 000,00 €
POLA	MultiPistes : chemins de découvertes artistiques, culturelles et professionnelles dans les quartiers	1 000,00 €
RICOCHET SONORE	Stages de pratique musicale autour de la « culture urbaine »	1 000,00 €
SOYONS LE CHANGEMENT	citiZschool - horiZon	1 000,00 €
SOYONS LE CHANGEMENT	citiZschool - ecoZion	1 000,00 €
SPORT ADDICT	Expérimentation pratique libre encadrée boxe/fitness/musculation QPV du Lac	2 000,00 €
SPORTING CLUB DE LA BASTIDIENNE	Foot féminin à la Bastide & festivité et temps social à la Benauge	4 000,00 €
STADE BORDELAIS	Dojo solidaire des Aubiers	6 000,00 €
STADE BORDELAIS	PREPAS SPORTS	3 000,00 €
TANGO NOMADE	La Beauté est dans mon quartier	17 000,00 €
UBAPS	Actions collectives pour soutenir la jeunesse du quartier de Bacalan	1 500,00 €
VERS UN RESEAU D'ACHAT EN COMMUN	Une offre de fruits et légumes durable et de qualité à prix accessible : Les groupements d'achat hebdomadaires de produits frais	1 000,00 €
VERS UN RESEAU D'ACHAT EN COMMUN	Une offre alimentaire durable et de qualité à prix accessible : les groupements d'achat mensuels de produits secs	1 000,00 €
VOIX PUBLIQUE(S)	Oser parler en public	500,00 €
YAKAFAUCON	La co-cuisine: un tremplin vers l'insertion	2 500,00 €

Porteur	Nom du Projet	Montant proposé 2025
YAKAFAUCON	Le Café Citoyen Mobile	2 500,00 €
YOBALEMA	Partage ton code - Le Sabar des mémoires	2 500,00 €
ZELI AGENCE CULTURELLE REBELLE	ZéLi Agence culturelle Rebelle et le Kiosque de Claveau se mobilisent pour Bacalan	1 200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>199 397,00 €</b>

**CONTRIBUTIONS EN NATURE ACCORDEES AUX ORGANISMES EN 2023**

ACADÉMIE YOUNUS	49 850,46 €
ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	219,00 €
ASS LIEN INTERCULTUREL FAMILIAL & SOCIAL	1 304,00 €
ASSOC SPORTIVE CHARLES MARTIN	5 281,45 €
ASSOCIATION ESPRIT DE CORPS	109 543,00 €
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE DE BORDEAUX NORD	17,00 €
ASSOCIATION INTERLUDE	93 666,80 €
CAP SCIENCES	1 861,47 €
CENTRE D INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE LA GIRONDE	16 514,00 €
COLLECTIF DE RESSOURCES CULTURELLES BORDEAUX NORD	2 817,39 €
COMITE DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PROMOTION DANS LE SUD OUEST	222,00 €
FETE LE MUR BORDEAUX GIRONDE AQUITAINE	1 146,25 €
FOYER FRATERNEL	9 487,32 €
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	118 707,15 €
JEUNES-SCIENCE BORDEAUX	31 440,00 €
KONEXIO	468,00 €
LA HALLE DES DOUVES	6 924,64 €
LE GARAGE MODERNE	2 769,27 €

LE KFE DES FAMILLES	2 506,15 €
LES P'TITS GRATTEURS	11 177,61 €
LOCAL'ATTITUDE	811,00 €
MIGRATIONS-MEDIATIONS CULTURELLES AQUITAINE AFRIQUES	36 895,12 €
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION	34 528,05 €
POLA	31 354,08 €
RICOCHET SONORE	1 149,12 €
SPORT ADDICT	28 521,30 €
SPORTING CLUB DE LA BASTIDIENNE	58 093,25 €
STADE BORDELAIS	594 280,97 €
TANGO NOMADE	5 625,00 €
UBAPS	1 495,02 €
YAKAFUON	6 375,84 €
YOBALEMA	763,18 €
ZELI AGENCE CULTURELLE REBELLE	46,00 €

**APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE  
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET «Porteur»**

« Entre »

La Ville de Bordeaux, représentée par Fannie Le Boulanger, adjointe au maire en charge des quartiers politique de la ville, habilitée aux fins des présentes par la délibération n°.

Et

L'association , représentée , habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

**EXPOSE**

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux, fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT**

ARTICLE 1 : Objet de la convention

L'association s'assigne au cours de l'année 2025 à la mise en œuvre et à la poursuite des actions référencées en article 3.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de l'année civile.

ARTICLE 3 : Participation financière de la Ville

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les Conditions figurant à l'article 4 la subvention suivante :

Projet	Montant

Ce montant ne sera définitivement consolidé que dans le cadre de l'adoption au conseil administratif, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice et de leur valorisation actualisée.

#### ARTICLE 4 : Autre participation de la Ville

Dans le cadre de son soutien aux associations, la Ville pourra sous condition et après arbitrage apporter une aide technique en matière de reprographie (impression des supports de communication par exemple), sous réserve des capacités des services municipaux.

Cette aide pourra être révisée ou annulée à tout moment par la Ville et ne pourra en aucun cas être octroyée pour des documents ayant un caractère commercial, publicitaire, politique ou contraire aux valeurs de la Ville.

De plus, d'autres services pourront être octroyés pour la réalisation des actions de l'association.

Ces services soumis à validation et arbitrage de la ville seront accordés sous réserve de disponibilités et pourront prendre la forme de :

- Mise à disposition ponctuelle de salles communales pour l'organisation de réunions, évènements ou activités
- Prêt temporaire de matériel municipal (tables, chaises, équipements)

#### ARTICLE 5 : Mode de règlement

Cette subvention sera créditée sur le compte de l'association dont les références bancaires ou postales sont stipulées ci-dessous :

«Banque» «RIB» Après signature de la présente convention entre les deux parties.

#### ARTICLE 6 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

- Cette subvention sera utilisée pour la réalisation des objectifs décrits et fixés dans le cadre du dossier d'appel à projet Contrat de Ville.

#### ARTICLE 7 : Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) A déclarer sous 3 mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) A déclarer sous 3 mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
- 5) A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

## ARTICLE 8 : Communication

L'association est tenue de mentionner le soutien de la ville de Bordeaux. Elle fera figurer le logo de la mairie et tous les documents d'information relatifs au projet soutenu.

Un volet communication devra figurer dans le rapport d'activité prévu article 11 de la présente convention.

L'association s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la ville de Bordeaux dans toutes conférences de presse, interview, etc. et solliciter la participation des représentants de la ville de Bordeaux aux actions publiques concernées.

La ville de Bordeaux se réserve la faculté de valoriser le projet soutenu et son soutien dans le cadre de sa communication propre, et s'engage pour ce faire, à prendre l'attache nécessaire de l'association bénéficiaire.

L'association autorise ainsi la ville à communiquer sur son site Internet et sur tout support physique ou digital le soutien au projet de l'association soutenu. La ville pourra notamment communiquer sur son soutien :

- en décrivant les grandes lignes du projet,
- en précisant le nom et l'affiliation de la structure lauréate,
- en précisant le montant accordé

Il est également convenu entre les Parties que tout projet de communication de l'association concernant le projet sera préalablement soumis à la ville.

L'association s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux.

## ARTICLE 9 : Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

## ARTICLE 10 : Condition de résiliation

En cas de non-respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'octroi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association

## ARTICLE 11 : Suivi et évaluation

Conformément à l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- ↻ Une copie certifiée de son budget,
- ↻ Une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27.03.1993 et du 01.03.1984),
- ↻ Tous documents faisant connaître les résultats de son activité : présentation d'un rapport d'activité et d'un bilan financier avant le 30 juin de l'année concernée.

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations en fin d'année :

- ↻ Ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- ↻ Mode d'utilisation par l'association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

#### ARTICLE 12 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

#### ARTICLE 13 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :  
Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville  
Pour l'association

Fait à Bordeaux, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

Pour le Maire

Fannie le Boulanger

Adjointe au maire